

 <p>AGGLO Etampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du Registre des délibérations du Conseil Communautaire Conseil Communautaire du 7 avril 2025 <i>Rapporteur : Monsieur Jean PERTHUIS</i></p>	<p>CA-DEL-2025 051</p>
--	---	-----------------------------------

**Avenant de l'évolution tarifaire de l'achat d'eau en gros
et de la surveillance sanitaire du Mérévillois**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 7 avril, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente Emile Besson à Brières-les-Scellés, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Frédérique SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Marie-Claude GIRARDEAU, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Dramane KEÏTA, Françoise PYBOT, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Guy CROSNIER, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Angéline DARDENNE, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (51).

Conseillers absents / excusé(s) : Mesdames et Messieurs Denis YANNOU, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Mostefa GHENAÏM, Patrick JULISSON, Paola LEROY, Kadiatou LY, Maxime MARCELIN, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Nathalie PABOUDJIAN, Maïram SY, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Jean-Pierre DUBOIS, Séverine RAMÉ (17).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Tarik MEZIANE (par procuration à Isabelle TRAN QUOC HUNG), Joël NOLLEAU (par procuration à Elisabeth DELAGE), Emmanuelle ROYERE (par procuration à Virginie TARTARIN), Laurence BUREAU (par procuration à Danielle BENECH), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX) (7).

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil communautaire, sur le rapport de Monsieur Jean PERTHUIS,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la délibération CA-DEL-2022-120 du 14 novembre 2022 portant approbation du choix du délégataire pour la concession de service public d'eau potable et la signature du contrat de concession avec application au 1^{er} janvier 2023,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'É,

VU la proposition d'avenant portant évolution tarifaire d'achat d'eau en gros et de la surveillance sanitaire du Mérévillois et ses annexes,

CONSIDÉRANT la nécessité de prise en compte de l'évolution des conditions de la surveillance sanitaire sur ce même contrat,

CONSIDÉRANT les nouvelles charges induites par les nouveaux coûts d'exploitation et de l'achat d'eau en gros sur le contrat du Mérévillois,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 55 VOIX POUR (Éric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Marie-Claude GIRARDEAU, Jean-Michel JOSSO, Dramane KEÏTA, Françoise PYBOT, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Guy CROSNIER, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Angéline DARDENNE, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS, Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Tarik MEZIANE (par procuration à Isabelle TRAN QUOC HUNG), Joël NOLLEAU (par procuration à Elisabeth DELAGE), Emmanuelle ROYERE (par procuration à Virginie TARTARIN), Laurence BUREAU (par procuration à Danielle BENECH), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX)), **3 CONTRE** (Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Mathieu HILLAIRE),

APPROUVE les termes de l'avenant de l'évolution tarifaire de l'achat d'eau en gros du Mérévillois et de la surveillance sanitaire sur le contrat de concession eau VEOLIA et ses annexes.

FIXE le nouveau tarif de la part concessionnaire du Mérévillois en application de l'avenant à + 0,3367 €/m³ en valeur 2025.

FIXE la modulation du nouveau tarif de la part communautaire pour le Mérévillois à une diminution de - 0,11 €/m³ à compter de 2025.

AUTORISE Monsieur le Président de la CAESE à signer l'avenant portant sur l'évolution tarifaire d'achat d'eau en gros et de la surveillance sanitaire du Mérévillois et ses annexes pour le contrat de concession en eau du Mérévillois.


DIT que les crédits sont disponibles au budget Eau Régie et Eau Affermage

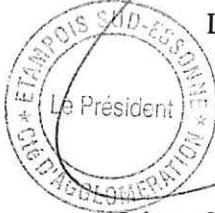
DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou

d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de l'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Le Président,

Johann MITTELHAUSSER



Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...